

PAYS-BAS.

DEpuis la nouvelle apportée de l'irruption des Prussiens en *Saxe* & de leur dessein d'entrer en *Bohème*, il n'est question dans les *Pays-Bas Autrichiens* que de futurs mouvemens des troupes de l'Impératrice-Reine. L'attention de S. A. R. le Duc Charles est telle à cet égard, que si la nécessité l'exige, ces troupes seront prêtes à se mettre en marche au premier avis, vû que l'amitié & le bon voisinage avec la *France* permettront de retirer, au cas de besoin, plus de la moitié de celles dont les garnisons sont composées, pour en renforcer les Armées de Sa Maj. Imp.

Le Comte de Luchesi est parti le 19. Septembre de *Bruxelles* pour se rendre à l'Armée Impériale en *Bohème* où il doit prendre le Commandement de la Cavalerie.

Il n'est pareillement question dans les Provinces des *Pays-Bas* soumises à la *France*, que du rassemblement d'une Armée près de *Givet*: Car suivant le résultat d'un des derniers Conseils qu'on apprend s'être tenus à *Versailles*, on s'est occupé des dispositions pour faire marcher sans retard le Corps de troupes que Sa Maj. Très-Chrétienne s'est obligée, par le dernier Traité, de fournir aux ordres de l'Impératrice-Reine, & mettre en usage les moyens qui pourront rendre à délivrer le Roi de Pologne Electeur de *Saxe* des embarras dans lesquels il se trouve. Vingt-six Bataillons & quatre Escadrons composant ensemble un Corps d'Armée de vingt-quatre mille 760 hommes se mettent provisionnellement en mouvement vers la *Meuse*.